



Colomiers, le 8 janvier 2024

M. Gérald DARMANIN

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau  
75 008 Paris Cedex 08

**courriel** : [secretariat.sg@interieur.gouv.fr](mailto:secretariat.sg@interieur.gouv.fr)

**courriel** : [drcpn-gdms@interieur.gouv.fr](mailto:drcpn-gdms@interieur.gouv.fr)

## **Objet : Préavis de grève pour les journées des 15 janvier au 31 janvier 2024**

Alimentation, loyer, énergie, transports : tout continue d'augmenter. La loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit même que le barème de l'impôt sur le revenu soit revu à la hausse, puisqu'il est indexé sur l'inflation... alors que les salaires, eux, ne sont pas indexés sur l'inflation.

Alors que le ministre de la transformation et de la fonction publiques pavoise sur les réseaux sociaux que les agents publics verront sur leur fiche de paie, à compter de janvier 2024, une revalorisation de leur salaire de 25 euros bruts par mois, ne rémunérant ainsi pas la force de travail des fonctionnaires à la hauteur du coût de la vie, ni à celui de leur juste travail, les grandes entreprises continuent de multiplier leurs profits sans rien lâcher en contrepartie.

Pourtant ce même ministre a confirmé, lors du conseil commun de la fonction publique du 15 décembre dernier, n'envisager aucune autre mesure sur les salaires que celles actées en 2023. L'année 2024 sera bien une année blanche quant à l'augmentation des salaires des agents publics. **INACCEPTABLE !**

Le gouvernement ne peut continuer à accentuer le décrochage de leur rémunération ni conforter la perte d'attractivité de la fonction publique. En effet, si toutes et tous travaillent de leur mieux, avec les moyens du bord, effectuent beaucoup d'heures, ils et elles ne sont pas reconnu-es. Et désormais, travailler dans la fonction publique n'est plus attractif. Outre l'augmentation des salaires, la refonte des grilles indiciaires, il est également indispensable d'avoir des déroulés de carrière respectueux de nos statuts et de mettre fin aux suppressions de postes et à la précarisation des emplois.

Le nouveau projet de loi de la fonction publique « Accès, Parcours, Rémunération » prévu pour « mise en parlement » au printemps fait état dans une de ses annonces -une vingtaine prévue- d'une valorisation des « agents qui se mobilisent ». Toutes et tous les agentes et agents se sont mobilisé.es, notamment pendant la pandémie, se mobilisent au quotidien, que ce soit lors d'émeutes, d'incendies, d'inondations,, et se mobiliseront -peut-être- pour le JO. Ainsi, c'est bien le collectif et l'égalité de traitement qu'il faut défendre pour préserver notre Statut et pas la division par une politique « au mérite ».

Ces injustices sociales conduisent la CGT à appeler à la mobilisation par l'action, notamment par un processus de grève à travers le dépôt du présent préavis. Au cours du mois de janvier se dérouleront des rassemblements devant préfectures ou les tribunaux contre les violences sexistes et sexuelles « gardez votre vieux monde, nous en voulons un sans violence sexiste et sexuelle ». La CGT appelle à cette occasion les agentes et les agents du ministère de l'intérieur à se mobiliser.

C'est pourquoi l'Union des syndicats CGT Intérieur revendique :

- l'augmentation de 30% de la valeur du point d'indice, l'indexation des salaires sur les prix, le rattrapage des pertes de salaires, la refonte des grilles indiciaires, l'intégration des primes dans le traitement brut, la revalorisation du supplément familial de traitement, l'augmentation de l'indemnité de résidence ;
- l'abrogation de la loi portant réforme des retraites ;
- l'arrêt des réformes de destruction des missions de services publics ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- la création massive de postes de fonctionnaires ;
- la titularisation des contractuel-les ;
- l'arrêt de la démétropolisation des services d'administration centrale ;
- la rémunération/récupération de l'intégralité des heures de travail effectuées ;
- la fin des heures écrêtées, véritable système de travail dissimulé ;
- la réduction du temps de travail à 32 h ;
- l'arrêt des attaques de toutes formes sur les RTT qui correspondent à des heures travaillées ;
- l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- l'application immédiate de tout texte créant des droits nouveaux ;
- la suppression de tout texte dégradant les droits des agent-e-s ;
- l'application de tous les droits pour les personnes en situation de handicap ;
- le respect des droits, de la santé et de la dignité des agents par l'ensemble des hiérarchies ;
- l'arrêt des discriminations syndicales ;
- l'arrêt des poursuites contre nos militants ;

Afin de permettre aux salarié-es et agent-es de défendre leur vie, leur emploi, leur salaire, leurs conditions de travail, **l'Union des syndicats CGT Intérieur s'inscrit pleinement dans toutes les journées de mobilisation**, et dépose un **préavis de grève pour les journées des 15 au 31 janvier 2024 ainsi que les nuitées en amont et en aval** pour l'ensemble des personnels placés sous votre autorité et qui bénéficient du droit de grève.

L'Union des syndicats CGT Intérieur reste disponible pour vous rencontrer et négocier sur les revendications afin de permettre la levée de préavis.

Pour l'Union des syndicats CGT Intérieur



Caroline CACHIA  
secrétaire générale adjointe

**Copie à :**

- Sophie BINET, secrétaire générale de la CGT ;
- Christophe DELECOURT et Céline VERZELETTI, co-secrétaires généraux de l'UFSE-CGT ;
- Didier MARTIN, secrétaire général du ministère de l'intérieur ;
- Frédéric VEAUX, directeur général de la police nationale.